RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00405
Numéro SIREN : 402 384 549
Nom ou dénomination : CENTRE VIANDE FRANCIS PLAINEMAISON SA

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2013 sous le numéro de dépôt 268

C.V. FRANCIS PLAINEMAISON

SAS au capital de 875 000 euros Siège social : 18 rue de l'Abattoir 87000 LIMOGES
RCS LIMOGES B 402 384 549

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2012

CERTIFIÉ CONFORME

Démission du Président
Quitus au Président sortant
Nomination du nouveau Président

L'an deux mil douze, le 12 décembre, à Pithiviers, Rue Marc Sangnier, chez LJC, à onze heures 45;

Les actionnaires de la société sus-désignée se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par lettre adressée à tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le délai statutaire.
Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés.

Monsieur Bernard LEGUILLE préside la séance en sa qualité de Président.
Messieurs Thierry BORDE et Gilles MAUGEAIS sont appelés comme scrutateurs.
Monsieur Yvon EMILE est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.
M. GALIBERT Commissaire aux comptes titulaires a été régulièrement convoqué et n'assiste pas à l'Assemblée.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- ⇒ Un exemplaire des statuts actuels de la société
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation de chaque actionnaire
- ⇒ Une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes
- ⇒ Le bulletin de vote par correspondance ou par procuration pour les actionnaires représentés
- ⇒ La liste des actionnaires et des administrateurs
- ⇒ La feuille de présence

Pour être soumis à l'Assemblée, est également déposé :

- ⇒ Le rapport du Président
- ⇒ Le texte des projets de résolutions

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements visés par les textes légaux ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur. A la demande du Président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la régularité de sa convocation.

Ordre du jour : Démission du Président, Quitus au Président sortant, Nomination du nouveau Président

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale a pris connaissance de la démission de M. Bernard LEGUILLE de ses fonctions de Président et l'accepte. En conséquence le mandat de Président de M. Bernard LEGUILLE prend fin ce jour. L'assemblée Générale lui donne quitus de sa gestion en qualité de Président de la société, pour la période écoulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale a pris connaissance de la proposition de désigner LJC SAS en qualité de nouveau Président et l'accepte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

LJC SAS remercie l'assemblée et désigne en qualité de représentant permanent M. Bernard LEGUILLE, qui accepte ce mandat, et déclare n'être frappé d'aucune restriction ou interdiction de nature à l'empêcher d'exercer ces fonctions.
Il est ici rappelé à l'assemblée que toute modification de représentant permanent de LJC SAS sera notifiée par LJC SAS à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au président, avec faculté de substituer tout autre porteur qu'il lui plaira de désigner à l'effet de faire le nécessaire pour procéder à toute diligence utile dans ce cadre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à midi.

Le Président
LJC S.A.S.

Le Secrétaire
M. Yvon EMILE

Les scrutateurs

M. Thierry BORDE

M. Gilles MAUGEAIS